

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, BARTHE, AUBRY, CHOQUET, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, BAPAUME, DELAUTEL, N'KLO, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME
Mme FERNANDES par M. BOURGETEAU
M. FOVIAUX par Mme BONNET
M. KWAK par Mme GODARD-BEGUE
Mme FLAGOTIER par M. CHOQUET
M. DEFLERS par M. AUDIGER

ABSENT EXCUSE : M. CONVERS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance Désignation d'un secrétaire de séance
2. Election des conseillers communautaires
3. Avances de subventions de fonctionnement
4. Demande de subvention au titre de la DETR
5. Demande de subvention au Conseil Départemental
6. Convention d'animation avec l'EHPAD
7. Convention de prestation de services sur la mise à disposition d'un éducateur sportif
8. Convention de prestation de services sur la mise à disposition d'un agent de la CCPP au service comptabilité de la ville
9. Cession de logement par l'OPAC de l'Oise
10. Tarifs de l'Espace Jeunesse
11. Créations de postes
12. Modification de temps de travail
13. Fuites d'eau
14. Débat d'orientations budgétaires

M. **DESMEDT** remercie M. **RAUZIER** d'avoir présidé, en son absence pour raisons médicales, la séance du dernier conseil municipal.

Après vérification du quorum, M. **DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

M. Patrick **CONVERS** s'excuse de son retard et arrivera en cours de séance.

M. **DESMEDT** informe que Mme Audrey **DELAMARRE** a démissionné de son poste d'adjointe en raison d'une incompatibilité de fonction puisqu'elle vient d'être nommée Directrice Financière de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Lors de la prochaine réunion, un nouveau conseiller municipal intégrera l'assemblée et un nouvel adjoint sera élu.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 30 octobre, 24 novembre 2015 et 18 janvier 2016, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Election des conseillers communautaires

Lors de sa dernière séance en date du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre de conseillers communautaires à 70. Cette nouvelle répartition offre à la commune de Saint Just en Chaussée 4 conseillers supplémentaires (11 au lieu de 7 actuellement).

Il y a lieu de procéder à l'élection de ces 4 membres supplémentaires.

La liste suivante se porte candidate :

- M. Francis BARTHE
- Mme Martine BOURGOIN
- M. Alain DEFLERS
- Mme Edith LOBBÉ

Après avoir voté à bulletin secret, sont élus :

- M. Francis BARTHE
- Mme Martine BOURGOIN
- M. Alain DEFLERS
- Mme Edith LOBBÉ

VOTE : 25 POUR-2 BLANCS

3. Avances de subventions de fonctionnement

M. DESMEDT propose au conseil municipal le versement, avant le vote du budget, d'une avance de subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'école de musique.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

VOTE : UNANIMITE

4. Demande de subvention au titre de la DETR

M. DESMEDT rappelle que lors de sa dernière réunion en date du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les demandes de subvention faites par la collectivité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016).

Après un contact avec les services préfectoraux, il y a lieu de se prononcer à nouveau sur ces demandes qui annulent et remplacent la délibération de la séance précédente :

- 1) **Aménagement de la cantine et du périscolaire**
(bâtiment modulaire du groupe scolaire du Moulin)
 - Coût du projet 90 000 € HT
 - Subvention sollicitée (40% de 90 000 €) 36 000 € HT

- 2) **Aménagement d'un parking aux abords de l'église**
 - Coût du projet 59 552 € HT
 - Subvention sollicitée (50% de 59 552 €) 29 776 € HT

3) Construction d'un préau au périscolaire l'îlot z'enfants

- Coût du projet 28 430 € HT
 - Subvention sollicitée (40%) 11 372 € HT
- (demande faite en 2015 reconduite pour 2016)

VOTE : UNANIMITE

5. Demande de subvention au Conseil Départemental

M. **CONVERS** arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 28).

M. **DESMEDT** propose de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du projet suivant :

- Création de vestiaires au terrain synthétique 270 000 € HT
 - Subvention sollicitée (27%): 72 900 € HT

M. **AUDIGER** annonce que son groupe s'abstiendra de voter ce point. A sans sens, il n'y a pas eu de concertation sur l'utilisation des sommes provenant de la vente du terrain rue Tailbouis. La commission sport n'a pas été consultée.

M. **DESMEDT** répond qu'il est nécessaire de se positionner rapidement sur ce projet et de demander des subventions auprès des différents partenaires. En effet, le Conseil Départemental a pour objectif de financer trois terrains synthétiques par an sur l'ensemble du Département. Les villes de Chantilly et Noyon sollicitent également le Département donc il faut être très réactif.

Les trois commissions suivantes : sport, travaux et finances se réuniront prochainement pour évoquer ce projet.

M. **AUDIGER** ne voit pas l'utilité d'un terrain synthétique.

M. **DESMEDT** répond que la suppression du terrain rue Tailbouis a nécessité la conclusion d'une convention d'utilisation des stades municipaux voisins à titre onéreux afin de permettre aux 440 licenciés du Sporting Club St Justois de s'entraîner.

Cette situation ne pouvant perdurer et compte-tenu que la création d'un nouveau terrain est indispensable, l'idée est venue de créer un équipement synthétique permettant aux footballeurs et collégiens de l'utiliser quelles que soient les conditions météorologiques. De plus, ce terrain synthétique pourra être mis à la disposition de plus de 1 000 jeunes dans notre ville. Ceci représente véritablement un investissement d'avenir.

Les fonds issus de la vente du terrain à la société Lidl sont réinvestis pour apporter toujours plus de services et d'équipements aux Saint Justois tout en gardant une gestion saine des deniers publics. Cette année verra l'achèvement de la réhabilitation du groupe scolaire du Moulin. D'autres projets sont envisagés comme la création d'une halle couverte.

Par ailleurs, l'argent de la vente permet de ne pas augmenter les impôts, cette année encore, malgré la baisse des dotations de l'Etat .

VOTE : 25 POUR-3 ABSTENTIONS

6. Convention d'animation avec l'EHPAD

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique de développement des loisirs de l'îlot Z'enfants et plus particulièrement des activités intergénérationnelles, des actions seront mises en place en direction des publics enfants et personnes âgées à mobilité réduite.

A cet effet, il est proposé d'établir une convention entre l'EHPAD « La Maison des Acacias » et l'îlot Z'enfants afin de favoriser l'accès des personnes âgées au partage avec des enfants et développer des animations entre différentes générations telles que des ateliers culinaires, lotos, sorties communes...

VOTE : UNANIMITE

7. Convention de prestation de services sur la mise à disposition d'un éducateur sportif

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec la commune de Wavignies relative à la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 8 heures hebdomadaires (12 heures auparavant).

Cette convention prend effet à compter de l'année scolaire 2015/2016 et sera prolongée annuellement par tacite reconduction.

VOTE : UNANIMITE

8. Convention de prestation de services sur la mise à disposition d'un agent de la CCPP au service comptabilité de la ville

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Plateau Picard pour la mise à disposition d'un agent afin de renforcer le service comptabilité de la ville pour l'ensemble des missions à caractère financier.

Cette proposition s'inscrit dans les préconisations de l'Etat qui incite les collectivités à mutualiser leurs forces et leurs moyens.

En réponse aux observations de Mme HAQUET et M. AUDIGER, M. DESMEDT précise que cette mise à disposition est limitée à une journée par semaine mais illimitée dans sa durée d'exécution.

Cette convention sera dénoncée au départ en retraite de la Directrice de la Communauté de Communes soit dans dix-huit mois environ. En effet, la personne mise à disposition deviendra Directrice Financière du Plateau Picard, poste nécessitant un plein temps, elle n'aura donc plus la possibilité d'aider le service comptabilité de la ville.

L'agent concerné apportera son expertise financière et sera placée sous l'autorité du Maire ainsi que de Mme DEBUF, Directrice Général des Services de la ville, le temps de ses missions.

VOTE : UNANIMITE

9. Cession de logement par l'OPAC de l'Oise

Conformément à la loi n°86.1290 du 23 décembre 1986, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation de deux logements, à savoir :

- logement de type V, situé 71 rue Mangin n°10, d'une surface habitable de 79,30 m² pour un montant de 86 000 €,
- logement de type V, situé 22 résidence du Comte Dauchy, d'une surface habitable de 99,79 m² pour un montant de 125 000 €.

VOTE : UNANIMITE

10. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes activités mises en place par l'Espace Jeunesse :

VACANCES DE PRINTEMPS DU 4 AU 15 AVRIL 2016

- **Tarif à la journée**
 - Saint Justois : 2 €
 - Extérieur : 3 €

- **Sortie à l'Aquaspace**
 - Saint Justois : 3.60 € + 2 € la journée soit 5.60 €
 - Extérieur : 6 € + 3 € la journée soit 9 €
- **Sortie au cinéma**
 - Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
 - Extérieur : 1.80 € + 3 € la journée soit 4.80 €
- **Sortie laser en forêt et acrobranche**
 - Saint Justois : 23.80 € + 2 € la journée soit 25.80 €
 - Extérieur : 35 € + 3 € la journée soit 38 €
- **Tarif à la semaine**

Semaine 1

 - Saint Justois : 15 €
 - Extérieur : 25 €

Semaine 2

 - Saint Justois : 27 €
 - Extérieur : 45 €

VOTE : UNANIMITE

11. Créations de postes

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 9 février 2016 et dans le cadre de l'avancement de grade des agents de la collectivité, M. DESMEDT propose d'ouvrir, à compter du 1^{er} avril 2016, les postes correspondants :

- Opérateur des activités physiques et sportives
- Educateur des activités physiques et sportives
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Brigadier-chef
- Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Technicien Territorial
- ATSEM principal 1^{ère} classe
- Adjoint administratif 1^{ère} classe (2 postes)
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 21 heures

M. DESMEDT souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune à l'exception des postes de Brigadier-Chef et d'Educateur des activités physiques et sportives.

M. AUDIGER se réjouit pour le personnel concerné mais s'interroge sur les incidences financières.

M. DESMEDT répond que l'impact financier n'est pas déterminant et précise que cette évolution a été prévue dans le budget. Cela permet aux agents de poursuivre le déroulement de leur carrière. En effet, la majorité avait atteint le dernier échelon de leur grade.

VOTE : UNANIMITE

12. Modification de temps de travail

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, compte-tenu des Temps d'Activités Périscolaires et après avis favorable du Comité Technique réuni le 9 février 2016, il y a lieu de modifier le temps de travail d'un Adjoint d'Animation 2^{ème} classe.

A compter du 1^{er} avril, cet agent effectuera 30 heures hebdomadaires au lieu de 26 heures.

VOTE : UNANIMITE

13. Fuites d'eau

Suite aux réclamations d'abonnés sur leurs factures d'eau et d'assainissement consécutives à des fuites constatées par les services techniques, M. DESMEDT propose, après avis de la Commission de Finances du 9 février 2016, d'annuler sur l'assainissement :

Pour le 2nd semestre 2015

- 341 m³ pour un montant de 528,89 € TTC

VOTE : UNANIMITE

14. Débat d'Orientations Budgétaires

M. DESMEDT rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientations Budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat consiste à examiner les actions envisagées dans les années à venir.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, notamment le fait que dorénavant une délibération spécifique prend acte du débat.

CONTEXTE LOCAL

Pour 2016, la population légale de la commune a été fixée par l'INSEE à 6 055 habitants contre 5 892 en 2015.

C'est dans un contexte d'augmentation constante de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois et des Saint Justoises, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNEE 2015

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	7 392 389,85	8 004 549,77
	Section d'investissement	3 148 826,71	3 593 137,76
		+	+
Report de l'exercice 2014	Report en section de fonctionnement	/	2 597 403,11
	Report en section d'investissement	/	78 126,05
		=	=
TOTAL		10 541 216,66	14 273 216,69
Reste à réaliser à reporter en 2016	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	1 171 394,74	858 925
	Total des restes à réaliser	1 171 394,74	858 925

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	7 392 389,95	10 601 952,88
	Section d'investissement	4 320 221,45	4 530 188,81
	TOTAL CUMULE	11 712 611,40	15 132 141,69

Le résultat 2015 dégage un excédent de 3 419 530,29 € net.

En 2015, le résultat de l'exercice dégageait un excédent de 1 494 608,56 €

Cette hausse est consécutive essentiellement à la cession du terrain pour la construction du LIDL.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2016 est de 3 146 304,64 € en capital (3 422 510,93 € en 2015) et de 883 584,05 € en intérêt (916 517 € en 2015).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin :

- En 2016: 414 361 € (4 emprunts échus soit environ 19 000 € d'amortissement en moins)
- En 2015 : 449 768 €
- En 2014 : 455 052 €
- En 2013 : 476 060 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2016

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Comme précisé précédemment, l'année 2016 sera marquée par une situation complexe avec une baisse significative de la DGF

Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement devrait baisser en 2016 d'environ 110 000€, ce qui porte le montant à près de 500 000 € *Ce chiffre reste à confirmer, les données exactes n'ont pas été communiquées par les services de la DGFIP.*

Pour mémoire :

	Montant de la DGF
2013	761 000 €
2014	718 000 €
2015	615 933 €

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie et limiter les investissements en nous concentrant sur la poursuite de la réhabilitation du Groupe Scolaire du Moulin.

Pour cette année 2016, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population :

➤ **L'eau potable :**

Le diagnostic du réseau d'eau réalisé au cours de l'année 2014 a permis de poursuivre la réduction des fuites de réseau, ce qui se traduit par une meilleure gestion de la ressource naturelle.

Des réflexions seront menées par la Commission Finances sur les modalités d'application, qui sont fluctuantes, de la loi Warsmann relative au dégrèvement accordé aux usagers de l'eau potable dont la consommation est dite « anormale ».

Une nouvelle tranche de remplacement de branchements plomb est prévue cette année rue Carnot.

➤ **L'environnement et les espaces publics :**

Un projet de création de halle couverte est envisagé cette année pour accueillir les étals du marché hebdomadaire de Saint Just ainsi que le marché « du terroir » organisé actuellement place de la gare. Plusieurs locaux seront prévus dans la réalisation de cette structure afin d'y accueillir le monde associatif.

Conformément à la directive d'éco-conception de l'Union Européenne, les lampes à vapeur de mercure, autrefois utilisées en abondance pour l'éclairage public, seront remplacées dès cette année et dans le cadre d'un plan pluriannuel, par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

➤ **Les services à la population :**

C'est une priorité de la municipalité.

Les inscriptions cantine, périscolaire et ALSH pourront se faire de façon dématérialisée, via le site internet de la commune et les parents auront la possibilité d'effectuer le paiement en ligne.

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) a été validé en fin d'année 2015 par une convention de partenariat entre les services de l'Etat, la CAF et la collectivité.

L'objectif du PEDT est de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (direction départementale de la cohésion sociale, inspection académique, associations sportives et culturelles, associations et représentants des parents d'élèves) afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire, et pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Un comité de pilotage se réunit deux fois par an pour échanger, évaluer et améliorer l'offre éducative et les services proposés aux familles.

Le guide pratique de la commune dont la dernière édition date de 2013 sera actualisé cette année.

Suite au sondage réalisé, la mutuelle communale à destination des administrés devrait être mise en œuvre dès cette année.

Une convention de partenariat sera signée avec Pôle Emploi pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi et animer des ateliers pour aider la population saint justoise dans ses démarches de recherche d'emploi.

➤ **La sécurité :**

Les premières caméras installées depuis 2002 devraient faire l'objet d'un renouvellement pour toujours plus d'efficacité et garantir la sécurité de tous.

Dans cette même optique, un policier municipal viendra compléter l'effectif déjà en place ; et dans un souci d'améliorer les conditions de travail, la police municipale devrait cette année déménager ses locaux dans l'ancien bâtiment de la CPAM.

Afin de rendre les bâtiments communaux accessibles à tous, les premiers travaux d'accessibilité prévus dans le cadre de l'AD'AP démarreront cette année.

La commune va signer une convention avec le SDIS sur la mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire qui l'autorise pendant son temps de travail à s'absenter pour effectuer des missions opérationnelles concernant les secours d'urgence. Réciproquement, le SDIS mettra à disposition de la commune du matériel pour assurer les obligations du Maire en matière de défense extérieure contre l'incendie.

➤ La gestion du personnel :

La municipalité continuera le recours aux emplois aidés (CUI et emplois d'avenir) afin d'assister le personnel titulaire et permettre aux bénéficiaires de ces contrats de se former et/ou de reprendre contact avec le monde du travail.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

Des nouveaux contrats dits civiques devraient également compléter les effectifs de la commune.

Dans le cadre du Pass Permis Citoyen, Saint Just en Chaussée est la première ville de l'Oise à avoir accueillie le plus de jeunes, avec 23 contributions. Ce dispositif a pour but d'apporter aux jeunes de 18 à 20 ans une aide financière de 600 € par le Conseil Départemental pour passer le permis de conduire en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures.

Deux agents de prévention ont été nommés dans le cadre du CHCST afin d'assurer des missions de prévention en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du personnel communal.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ Matériel :

- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
- Matériel technique (tondeuse, élévateur, aérateur...)
- Nouveau véhicule communal
- Installation des cases au jardin du souvenir

➤ Bâtiment :

- Réadaptation du bâtiment modulaire du Moulin en cantine et périscolaire
- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Création d'un préau à l'Ilot z'enfants
- Mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP
- Aménagement de la CPAM pour accueillir la Police Municipale
- Aménagement du local Police pour les adjoints et leurs permanences
- Réalisation d'une halle couverte avec locaux associatifs
- Remise en état des 3 chiens assis de la médiathèque
- Transformation du Cabinet des Vignes en local social
- Poursuite des travaux de sécurisation de l'église

➤ Voirie :

- Bordures de trottoir
- Réfection de la rue de Breteuil
- Réalisation d'un parking à côté de la mairie
- Réalisation d'un parking aux abords de l'église
- Aménagement d'un passage surbaissé et accès PMR rue Mangin

- Équipement sportif :
 - Création d'un terrain de football synthétique accessible au SCSJ, collège, périscolaire...
 - Création d'un terrain de football naturel (en herbe) en accès libre pour les jeunes Saint Justois
 - Entretien du plancher du gymnase
 - Création d'un skate park
 - Rénovation de la piste d'athlétisme
 - Prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège

- Informatique :
 - Renouvellement de matériel informatique
 - Changement du serveur informatique de la mairie
 - Acquisition du logiciel « parascol » pour inscription et paiement en ligne
 - Tablettes numériques pour les membres du conseil municipal

- Eclairage Public :
 - Remplacement des lampes à mercure
 - Mise en conformité, entretien de l'existant

- Sécurité :
 - Renouvellement du parc de vidéo-protection
 - Implantation de nouvelles caméras - caméras nomades
 - Défense incendie Rotibéquet
 - Réflexion de la commission sur le plan de circulation des rues accentogènes

IMPLANTATION DE NOUVEAUX SERVICES

La population de notre ville s'accroît, parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent cette courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

Notre ville en 2016 verra beaucoup d'évolution dans les investissements publics et privés :

- Nouveau parking derrière l'église
- Création d'un terrain synthétique
- Création d'un skate park
- Création d'une halle couverte
- Ouverture du nouveau LIDL
- Agrandissement du Centre Leclerc avec création d'emplois

Cette année, nous invite une fois encore à la prudence budgétaire tout en poursuivant les efforts pour maintenir un service de qualité à la population.

Dans ce contexte socio-économique très contraint pour les habitants et malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, M. **DESMEDT** propose, pour la 2ème année consécutive, de ne pas prévoir d'augmentation des impôts.

M. **AUDIGER** s'interroge sur la future halle couverte.

M. **DESMEDT** répond que ce projet en est au stade des réflexions techniques. Néanmoins, l'équipement ne peut se situer dans la pâture de l'Arré, comme évoqué précédemment, compte-tenu de la nature du sol qui nécessite des piliers augmentant le coût de l'ouvrage de 30 à 40 %. Ainsi dans un souci financier mais aussi d'optimisation de l'espace, la halle se situerait près du tennis couvert, à hauteur des Points d'Apports Volontaires qui seraient déplacés en conséquence. En effet, cela permettrait de créer une cellule de 60 à 80 m² entre le tennis couvert et la halle afin d'y accueillir un club house pour le tennis ainsi que des toilettes et les locaux techniques pour l'électricité... Ceci est à l'étude et sera présenté aux élus lorsque le projet sera consolidé pour une mise en œuvre d'ici fin 2016.

Concernant la mutuelle communale, M. **AUDIGER** juge la mise en place trop longue.

Mme **BONNET** répond que le dossier est en cours. Une mutuelle a adressé une offre, une seconde proposition devrait arriver prochainement à la mairie. Actuellement, seulement 30 personnes ont répondu au sondage d'opinion effectué par le biais du Journal des Sant Justois afin de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et leur situation actuelle. Elle déplore le faible nombre de réponses et invite les personnes intéressées à faire parvenir dans les meilleurs délais leur coupon. La commission générale sera réunira prochainement afin d'évaluer les offres proposées.

M. **DESMEDT** informe qu'actuellement certaines mutuelles effectuent un démarchage téléphonique agressif et pas toujours très honnête. Il appelle à la plus grande prudence. Cette information a été relayée à la Gendarmerie.

M. **AUDIGER** est satisfait de la création d'un emploi supplémentaire au sein de la police municipale. Il souhaite plus de précisions sur les services accueillis au sein des locaux de l'ancienne Caisse Primaire d'Assurance Maladie et demande d'en effectuer une visite.

M. **DESMEDT** explique que pour le moment seule la police municipale sera transférée dans ces locaux. Cela afin d'améliorer leurs conditions de travail (locaux plus grands) et de stocker leur matériel notamment le dispositif de vidéo-protection mais aussi de répondre aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Par la suite, d'autres services y seront accueillis tels que ceux issus de la mutualisation avec la Communauté de Communes comme l'urbanisme.

Concernant la création d'un skate park, M. **AUDIGER** s'interroge sur l'opportunité d'adjoindre la pratique du BMX à cet équipement.

M. **BOURGETEAU** répond que cette possibilité est étudiée par le cabinet en charge du projet. Dès réception de leur rapport, la commission sport sera consultée et des propositions seront faites.

M. **DESMEDT** ajoute que cette construction doit être optimisée mais aussi extrêmement sécurisée ce qui prend du temps.

Concernant la prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège, M. **DESMEDT** précise que cela servirait à la pratique du rugby, notamment, mais permettrait également aux collégiens de disposer d'un terrain à proximité de leur établissement ce qui leur ferait gagner du temps dans leur déplacement mais aussi en terme de sécurité. Aujourd'hui, ils doivent traverser la ville pour se rendre rue de Montdidier. Il ajoute que la mairie n'en est qu'au stade de demande d'information auprès du notaire pour l'acquisition du terrain.

M. **AUDIGER** se demande s'il ne serait pas plus cohérent de partager l'acquisition avec la Communauté de Communes étant donné que le gymnase du collège lui appartient déjà.

M. **DESMEDT** pense que l'acquisition doit être faite par la ville. Le Plateau Picard a déjà fait l'acquisition de parcelles adjacentes au gymnase pour y faire un parking. Les travaux devraient débuter prochainement pour une mise en service en juin.

Mme **BONNET** souhaite savoir où en est la mise en place du logiciel Parascoll qui permet la réservation et le paiement de la cantine en ligne.

M. **DESMEDT** répond que le logiciel vient d'être installé. La création de la base de données est en cours. Le logiciel sera en service prochainement.

VOTE : 25 POUR-3 ABSTENTIONS

TOUR DE TABLE

Mme **BONNET** signale que la cérémonie patriotique d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie-Tunisie-Maroc aura lieu le mardi 19 mars à 15h00 au Monument aux Morts.

M. **RAUZIER** annonce les manifestations suivantes :

- pièce de théâtre intitulée « Les Agriculteurs » en partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis le lundi 14 mars à 20h00
- semaine de « la Musique en Picardie à la Renaissance » : deux conférences les 16 et 18 mars ainsi qu'un concert le samedi 19 mars et un bal Renaissance le dimanche 20 mars

Par ailleurs, il a le regret d'annoncer l'annulation du concert de l'Orchestre de Picardie, qui devait avoir lieu le vendredi 25 mars, suite à une baisse de leurs subventions (moins 28 000 €). L'Association du Violoncelle rencontre la même difficulté.

Suite aux attentats du 13 novembre dernier, M. **DUBOUIL** signale que de nombreuses personnes louant la salle des fêtes s'interrogent sur la procédure à suivre en cas de problème. La municipalité est très vigilante quant à la sécurité et effectue une présentation détaillée des issues de secours.

M. **RAUZIER** signale que de manière récurrente il arrive que des personnes empruntent l'issue de secours de la salle des fêtes comme sortie et déclenchent l'alarme de la Médiathèque. Une réflexion est à mener sur son emplacement.

M. **BOURGETEAU** a relevé un dysfonctionnement dans l'alarme du gymnase.

M. **DUBOUIL** en a connaissance et indique que la société qui en assure la maintenance va intervenir. Il rappelle aux associations qu'il est nécessaire de faire remonter l'information lorsqu'un problème est constaté.

Par ailleurs, il informe que quatre potelets viennent d'être installés au croisement des rues Just Haüy et d'Amiens afin de renforcer la sécurité des piétons empruntant le passage clouté.

M. **DUBOUIL** informe que des fusibles ont été volés dans l'enceinte de l'église et déplore ce comportement inacceptable.

M. **CONVERS** informe que le déménagement des classes de l'école primaire du Moulin, au sein du bâtiment modulaire, s'est bien déroulé. Les travaux de réhabilitation viennent de débuter. L'équipe enseignante remercie l'ensemble des intervenants qui ont contribué à la réussite du déménagement.

M. **HAMOT** souhaite savoir si l'Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes propose un accueil de jour.

M. **DESMEDT** répond que cela n'est pas encore effectif.

M. **HAMOT** est ravi de la nouvelle toiture du gymnase. Il indique la présence d'un cahier de doléances, au sein du gymnase, à destination des associations afin de faire remonter les observations ou demandes de travaux aux services techniques.

Mme **BOURGOIN** explique que Mme **QUEVAUVILLERS** Présidente de l'association Diaka d'Arré lui a demandée d'annoncer le décès subit de M. Kader Diallo chef de village de Diafarabé au Mali. Ce dernier faisait partie de la délégation reçue par la ville en 2012.

Par ailleurs, elle informe que dans le cadre de son jumelage l'association Diaka d'Arré accueillera une délégation malienne la deuxième quinzaine de septembre 2016.

M. **CHOQUET** dresse un bilan des deux conseils d'administration du collège qui se sont déroulés en février. Malgré un contexte difficile compte-tenu de la réforme du collège qui entrera en vigueur en septembre et de la baisse des effectifs, la Dotation Globale Horaire (volume d'heures dévolu au fonctionnement des enseignements et attribué par l'Inspection Académique) a été approuvée par les parents d'élèves et professeurs.

Mme **HAQUET** se demande où en est le projet de baignade naturelle.

M. **DESMEDT** répond que le cabinet d'étude n'a pas encore rendu ses expertises. Une commission générale se déroulera après le vote du budget afin de recevoir les conclusions. En tout état de cause, ce projet ne sera pas envisagé avant la fin 2017 voir le début 2018.

Mme **DELAUTEL** signale que certains administrés auraient constatés que la rubrique Journal des Saint Justois du site internet n'était pas à jour.

M. **BARTHE** annonce qu'une réunion portant sur la cantine se déroulera le lundi 21 mars avec les intervenants directs afin de faire le point sur les prestations actuelles mais aussi sur la future organisation des deux sites.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance.